Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République,

Monsieur Jean Castex, Premier Ministre,

Monsieur Olivier Véran, Ministre de la Santé et des Solidarités,

Madame Elisabeth Borne, Ministre du Travail,

Monsieur Lamine Gharbi, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée,

Mesdames et Messieurs les Présidents Directeurs Généraux des groupes

d'établissements privés FHP,

Madame Anne-Marie Curat, présidente du Conseil de l'Ordre des Sages-femmes

Mesdames et Messieurs les président(e)s d'Organisations Syndicales,

L'accord relatif à la revalorisation salariale des sages-femmes a été signé pour un effet à compter du 1^{er} février 2022. Il a pour effet d'augmenter les salaires des sages-femmes salariées de 500€net, dans le public comme dans le privé.

Cette mesure est financée intégralement par l'Etat Français, qui a pris ses responsabilités. Elle est donc financée par les cotisations sociales et solidaires de tous les salariés français, que nous remercions chaleureusement.

Cependant, nous relevons quelques sujets qui suscitent chez les sages-femmes une vive déception et une colère profonde, qui se rajoutent aux revendications listées dans notre lettre commune envoyée le 26 Novembre dernier.

Malgré l'urgence de la situation, qui pourrait s'apparenter à un « code rouge » nécessitant une réaction « sans délai », le Ministère de la Santé et des Solidarités, ainsi que la FHP, ont choisi d'attendre au lieu d'agir. Manifestement, la notion d'urgence n'a pas été bien comprise, alors que l'hémorragie des sages-femmes en cours dans nos établissements met sérieusement en péril la santé des jeunes femmes et de leurs nouveau-nés.

Sujet 1

La différence de salaire net moyen de 25% entre les sages-femmes du public et du privé persiste et persistera si rien d'autre n'est fait.

Nous nous demandons donc à juste titre quels sont les efforts financiers consentis par la FHP pour réduire cette injustice, afin de reconnaitre le statut cadre de notre profession.

Pourtant, il semblerait que Mr Gharbi soit très attaché au principe d'équité, comme il l'affirmait dans un communiqué de presse de la FHP datant du 24 Novembre 2021 : « Au

regard de la mission essentielle que les sages-femmes accomplissent, **l'équité ne pouvait que prévaloir** ».

Toutes les Organisations syndicales siégeant à la FHP ont tenté d'améliorer l'accord de transposition. Deux d'entre elles ont même repris l'intégralité de nos revendications salariales, comprenant ainsi l'enjeu pour éviter la fuite des sages-femmes du privé vers d'autres modes d'exercice ou vers des reconversions professionnelles. Nous déplorons que la FHP reste sourde en préférant renvoyer nos revendications au travail paritaire sur les classifications débutées en 2017, dont on ne voit pas la fin.

Sujet 2

Nous attendons toujours une réponse concernant la révision du décret de périnatalité 1998. A ce jour, aucune proposition n'a été faite, que ce soit de la part du gouvernement ou de la FHP, ce qui les rend de facto responsables du sous-effectif chronique, et de la grande probabilité de mise en danger des patientes.

Pourtant, le Collège des Gynécologues-Obstétriciens de France a proposé en 2018 de nouvelles normes en adéquation avec l'évolution de notre profession.

Suivant un sondage des sages-femmes des maternités FHP (74 maternités sondées) réalisé en novembre 2021, il faudrait augmenter les effectifs des sages-femmes de 42% en moyenne pour assurer des conditions de travail à la fois sécuritaires et qualitatives.

Les femmes françaises méritent d'accoucher dans de bonnes conditions. A l'heure actuelle, la sécurité et la qualité des soins ne sont plus réunies.

Nous regrettons que la FHP et le gouvernement n'aient pas mesuré réellement l'urgence et la gravité de la situation. Ils seront seuls responsables des conséquences de leurs inactions.

Ne laissez pas la situation s'aggraver. Agissez maintenant.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Les Sages-Femmes des maternités FHP de France